



FC Saillon - depuis 1957

Route de la Rosaire 13 - 1913 Saillon - info@fcsaillon.ch

Location de la cantine du FC Saillon

La cantine du FC Saillon est disponible uniquement hors calendrier championnat. Vous pouvez le vérifier sur : <https://fcsaillon.ch/calendrier>

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location du couvert situé dans les locaux du FC Saillon, et le cas échéant du petit terrain (zone jaune) ou du terrain principal selon la formule choisie. Les Terrains A et B sont formellement interdits. Vestiaires inclus selon formule.

Article 2 : Durée de la location

La formule Couvert + petit terrain est facturée à la tranche de 4 heures. La formule Terrain principale est facturée à la tranche de 3 heures.

Article 3 : Loyer (tarifs en vigueur)

Les prix fixes sont :

- Location couvert (chaises & table) + petit terrain (zone jaune) : 250.- / 4 h
- Location Terrain principale : 500.- / 3 h

INTERDICTION FORMELLE : l'utilisation des Terrains A et B est formellement interdite.

Le paiement se fait cash ou par Twint, le jour de la remise des clés.

Article 4 : Disponibilités et restrictions

- Hors calendrier des matchs (notamment domicile / Stade St-Laurent, Saillon).
- Les jours de match à domicile sont bloqués.
- En saison d'entraînement (mars -> fin juin, et août -> fin octobre), les jours de semaine (lundi-vendredi) sont bloqués.
- Exception toute l'année : mercredi 12h-16h autorise pour la buvette / couvert (même en saison d'entraînement), hors jour de match.
- Vérifiez toujours <https://fcsaillon.ch/calendrier> avant d'envoyer votre demande.
- Seule la zone jaune du plan (couvert + petit terrain) est louée avec la formule couvert.

Article 5 : Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :

- Utiliser la buvette uniquement pour l'activité autorisée.
- Maintenir la buvette en bon état de propreté et de fonctionnement.
- Respecter toutes les lois et règlements applicables à l'exploitation de l'infrastructure.
- Ne pas apporter de modifications durables aux installations.
- Apporter son propre matériel (papier toilettes, rallonges électriques, grille, etc.).
- Nettoyer les locaux le jour même.
- Respecter l'interdiction formelle d'utiliser les Terrains A et B.

Article 6 : Obligations du Bailleur

Le Club s'engage à :

- Mettre la buvette à la disposition du Locataire.
- Fournir l'accès à l'enceinte et aux WC.
- Fournir les tables, chaises, électricité (selon formule).
- Assurer la maintenance des installations fixes de la buvette.

Article 7 : Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect des clauses, après un préavis de 10 jours, notifié par mail à info@fcsaillon.ch.



FC Saillon - depuis 1957

Route de la Rosaire 13 - 1913 Saillon - info@fcsaillon.ch

Article 8 : Etat des lieux

Un état des lieux sera réalisé lors de l'entrée en jouissance du Locataire et à la fin du contrat. La remise des clés se fait à ce moment. Un jeu est disponible à la commune, pendant les heures d'ouverture.

Article 9 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux services compétents.

Valable par le comité le 20 août 2024 - Tarifs mis à jour (250.-/4 h couvert ; 500.-/3 h terrain principale). Mercredi 12-16h OK toute l'année pour la buvette / couvert.

Le Bailleur :

FC Saillon

Le Locataire :

Coordonnées complètes

Nom / date / signature

Nom / date / signature

Plan de location (zone jaune = louée)



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
in collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale.
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elle porte à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fiabilité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conditions-utilisation.html>. Si des données de tiers sont représentées, leur disponibilité est garantie par le tiers fournisseur. Les conditions des détenteurs de données correspondantes s'appliquent également.
© CNES, Spot Image, swissatop, NPOC